



Le mot du Président

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tient tous les quatre ans, est toute proche. Les représentants du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des États parties aux Conventions de Genève vont se retrouver au Centre international de conférences de Genève à partir du 28 novembre; leurs discussions porteront sur le renforcement du droit international humanitaire (DIH), sur le droit applicable aux catastrophes et l'action humanitaire locale, ainsi que sur les obstacles aux soins de santé.

La Commission permanente a adopté en septembre tous les documents de travail, y compris les projets de résolutions, que tous les membres ont maintenant reçus.

Pour la première fois, tous les documents sont également disponibles sur le site Web de la Conférence : www.rcrcconference.org. Le travail de préparation devrait s'en trouver facilité par rapport au passé, puisque les documents de référence et les rapports, ainsi que les projets de conclusions – les résolutions – peuvent être obtenus sans difficulté par tous ceux auxquels ils sont destinés au sein des Sociétés nationales et des différents ministères des États parties.

Les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se réuniront avant la Conférence. L'Assemblée générale de la Fédération internationale traitera de questions internes à la Fédération, et le Conseil des Délégués réunira toutes les Sociétés nationales avec le CICR et les délégations de la Fédération internationale pour discuter de questions qui concernent le mouvement dans son ensemble. Cette

année il y sera notamment débattu de la position du Mouvement sur les armes nucléaires, de la coopération avec des acteurs humanitaires externes, des orientations à l'intention des Sociétés nationales qui interviennent dans des situations de conflits armés et d'autres situations de violence et de questions concernant la Stratégie pour le Mouvement. Le Conseil entendra également un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël. Tous les documents de travail du Conseil sont disponibles sur le site Web de la Commission permanente : www.standcom.ch.

Je me réjouis de vous accueillir tous aux réunions statutaires du Mouvement de cette année, dont l'organisation des travaux et les principaux points abordés vous sont présentés dans les pages qui suivent.

Massimo Barra
Président

Dans ce numéro:

- XXXI^e Conférence internationale – novembre 2011
- Élection de la Commission permanente
- Conseil des Délégués
- Médaille Henry Dunant

Site internet :
www.standcom.ch

De quoi va traiter la Conférence ?

En septembre, la Commission permanente a décidé de l'envoi des documents de travail à tous les membres de la Conférence, à savoir des rapports et documents de référence ainsi que des projets de résolutions qu'elle souhaite voir adopter par la Conférence dans le cadre de ses conclusions. Les huit résolutions proposées portent sur les sujets suivants :

- Le renforcement de la protection juridique des victimes de conflits armés
- Le plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du DIH
- Le renforcement de la législation relative aux catastrophes
- Le respect et la protection des soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence
- Les inégalités en matière de santé dont sont victimes les femmes et les enfants
- Le renforcement du rôle d'auxiliaire : partenariat pour des SN plus fortes et développement du volontariat
- Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale

Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

À l'exception d'un seul, tous ces projets de résolutions peuvent être téléchargés depuis le site officiel de la Conférence (www.rcrcconference.org), qui a été conçu afin de faciliter la consultation des documents et le travail de préparation.

La seule résolution qui ne figure pas parmi les documents disponibles sur le site Web est celle qui porte sur ce Protocole d'accord. Son contenu dépendra entièrement de l'état de la mise en œuvre du Protocole d'accord à la date de la Conférence internationale.

Dans sa résolution 5, la Conférence de 2007 avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de cette année la présentation d'un rapport de suivi sur la mise en œuvre du Protocole d'accord. En novembre 2009, le Conseil des Délégués a demandé au CICR et à la Fédération internationale de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels soit présenté au Conseil des Délégués de cette année et, par son intermédiaire, à la XXXI^e Conférence internationale.

Le projet de résolution qui ne sera présenté officiellement qu'à la Conférence reposera sur les conclusions du rapport final que Pär Stenbäck, le moniteur indépendant, présentera au prochain Conseil des Délégués le 26 novembre, deux jours avant l'ouverture de la Conférence.

Comme en 2007, le moniteur indépendant présentera un résumé écrit de ses conclusions à l'appui du rapport verbal qu'il fera devant le Conseil des Délégués. Il effectuera une dernière mission auprès des parties concernées à la fin du mois d'octobre, avant le Conseil des Délégués et la Conférence.

En janvier 2011, le moniteur indépendant a affirmé, dans son rapport intermédiaire, que le MDA avait fait des progrès substantiels pour le transfert aux autorités locales ou à d'autres instances de la responsabilité des opérations médicales d'urgence en Cisjordanie. Mais il restait encore à retirer toutes les inscriptions et tous les symboles montrant que les ambulances étaient précédemment gérées par le MDA.

À la demande de la Commission permanente, la Fédération

internationale a conduit une délégation de représentants de quatre Sociétés nationales qui ont rencontré le MDA et le Croissant-Rouge palestinien en juin. Leur mandat était de favoriser un accord sur la signalisation des ambulances qui n'étaient plus gérées par le MDA dans les territoires palestiniens occupés. La mise en œuvre de la nouvelle signalisation est encore en cours et l'on ignore si elle sera terminée avant les réunions de novembre.

Pendant cette période critique qui précède la Conférence, la Commission permanente souhaite rappeler avec force la résolution de la Conférence de 2007 qui appelle toutes les autorités concernées à soutenir la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord.

Autres résolutions

Sans entrer dans le détail des sept autres résolutions, il est important de signaler que les observations et les réactions sont les bienvenues avant et même pendant la Conférence. Le contenu définitif des résolutions sera discuté par le Comité de rédaction et soumis pour approbation à la dernière séance plénière du jeudi 1er décembre.

Comment sont organisés les travaux de la Conférence ?

Quelques changements ont été apportés à la façon de travailler de la Conférence par rapport à celle de 2007.

Le principal changement est la suppression des débats généraux. Il y aura néanmoins deux séances plénières thématiques – une sur le DIH et l'autre sur le droit applicable aux catastrophes. Cinq commissions se

réuniront toute la journée du mardi, deuxième jour de la Conférence. Chaque commission se réunira deux fois, ce qui devrait permettre même aux délégations les plus réduites de participer aux cinq commissions, lesquelles traiteront des points suivants :

- *la migration* : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale ;
- *le renforcement du rôle d'auxiliaire* : partenariat pour des SN plus fortes et développement du volontariat ;
- *les soins de santé en danger* : le respect et la protection des soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence ;
- *les inégalités en matière de santé* : réduire les inégalités dont sont victimes les femmes et les enfants ;
- *le DIH*.

Le Comité de rédaction, qui mettra la dernière main aux conclusions officielles – les résolutions – travaillera tout au long de la Conférence. Il en est le principal organe de négociation et il est ouvert à tous les membres. Il soumettra son rapport le jeudi 1er décembre à la dernière séance plénière qui adoptera les décisions finales, à savoir toutes les résolutions et les autres conclusions éventuelles de cette XXXI^e Conférence.

Engagements

Outre les résolutions, les participants peuvent prendre des engagements, tant à titre individuel que collectif. Au fil des ans, ces engagements se sont multipliés et ont acquis une importance grandissante. Les participants peuvent ainsi s'engager sur des actions concrètes et apporter de cette façon un soutien aux thèmes et conclusions de la Conférence de façon mesurable et avec des résultats visibles au niveau national et régional.

Il y a déjà un certain nombre d'engagements proposés sur le site Web de la Conférence pour que les Sociétés nationales ou les gouvernements qui le souhaitent puissent s'y associer.

Ateliers

Au total, sept ateliers seront consacrés à des questions en rapport avec l'ordre du jour de la Conférence, en marge des débats officiels. Ils se tiendront en fin d'après-midi le lundi 28 et mercredi 30 novembre.

Les principaux points qui seront discutés au cours de ces ateliers, vous sont présentés, avec d'autres informations utiles, sur le site Web de la Conférence. Les sujets des ateliers sont les suivants :

- Protection des victimes des conflits armés – comment la prise en compte de la problématique hommes-femmes en DIH peut-elle avoir des effets positifs ?
- Garantir une réponse humanitaire adéquate et opportune aux besoins et à la vulnérabilité des migrants – les enjeux de l'accès
- Meilleures pratiques en matière de renforcement de la protection de l'enfant
- Utiliser les technologies nouvelles pour faire face aux problèmes d'insécurité qui se posent dans l'accès aux soins de santé et la fourniture de tels soins dans les situations de conflit et autres situations de violence
- Préparation et action des Sociétés nationales dans les situations de conflit armé et autres situations de violence
- Conséquences humanitaires des changements climatiques
- Renforcer les partenariats pour surmonter les défis humanitaires

Élections à la Commission permanente

Une des tâches importantes de la Conférence consiste à élire les cinq membres de la Commission permanente qui y siègeront aux côtés des quatre membres ex officio du CICR et de la Fédération internationale.

L'élection aura lieu le mercredi 30 novembre. Elle débutera par un appel nominal à l'ouverture de la séance. Cet appel nominal est important pour déterminer la majorité absolue des voix qui sera requise pour être élu au premier tour. En cas de second tour, si les cinq membres ne sont pas tous élus au premier tour, il suffira aux candidats de remporter la majorité simple pour être élus à la Commission.

Les chefs des délégations des gouvernements et des Sociétés nationales peuvent voter pour un maximum de cinq candidats à l'élection. Les statuts du Mouvement stipulent que les candidats doivent être membres d'une Société nationale et qu'ils doivent être élus sur la base de leurs qualités personnelles et d'une répartition géographique équitable.

Le mardi 29 novembre au soir, les membres de la Conférence auront l'occasion de rencontrer les candidats au cours d'une séance pendant laquelle ces derniers se présenteront aux électeurs. Cette séance est organisée en marge de l'ordre du jour officiel.

Les candidatures reçues à ce jour sont affichées sur le site Web de la Conférence et de la Commission permanente. Conformément aux statuts du Mouvement, les candidatures peuvent être présentées jusqu'à 48 heures avant la réunion au cours de laquelle l'élection aura lieu.

Manifestations parallèles

Un certain nombre de manifestations parallèles auront lieu le dimanche précédent l'ouverture de la Conférence et pendant celle-ci. Elles ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Ce sont des gouvernements, des Sociétés nationales, le CICR ou la Fédération qui organisent ces manifestations parallèles, qui ne sont pas toutes en rapport avec les thèmes de la Conférence. Ces manifestations sont également annoncées sur le site Web de la Conférence au fur et à mesure qu'elles sont programmées.

Conseil des Délégués

Avant la Conférence, toutes les composantes du Mouvement vont se réunir le samedi 26 novembre afin de délibérer et d'adopter des décisions sur des questions internes au Mouvement.

Les points à l'ordre du jour incluent notamment la définition d'une position du Mouvement sur les armes nucléaires, la coopération avec les acteurs humanitaires externes au Mouvement, des lignes directrices à l'intention des Sociétés nationales intervenant dans des situations de conflits armés et d'autres situations de violence, et des questions liées à la Stratégie pour le Mouvement. Le Conseil des Délégués entendra le rapport qui doit lui être fait par le moniteur indépendant sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.

Les documents de travail du Conseil des Délégués et les projets de résolutions sont disponibles sur le site Web de la Commission permanente : www.standcom.ch.

Conformément aux dispositions statutaires, c'est au Conseil qu'il incombe d'adopter formellement l'ordre du jour de la Conférence

avant l'ouverture de celle-ci. Il doit également proposer une liste des responsables de la Conférence que cette dernière devra approuver.

À l'issue du Conseil, il est prévu un travail en commission de deux heures environ, pour que les délégations des Sociétés nationales puissent se préparer à la Conférence, au déroulement des travaux et aux principaux points de fond qui y seront abordés dans l'optique du Mouvement.

La cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant aura lieu à l'issue des travaux du samedi, et elle sera suivie d'une réception offerte par le CICR et la Fédération internationale. La médaille, qui est la plus haute distinction honorifique décernée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sera remise à trois personnes.

Merci !

La Commission permanente sortante tient à vous remercier du soutien que vous lui avez apporté tout au long de son mandat, entre 2007 et 2011. Elle est particulièrement reconnaissante aux Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale pour leur coopération et leur important soutien, financier notamment. Elle présente à la nouvelle Commission tous ses vœux de succès pour son travail de promotion de la coopération et de l'unité au sein du Mouvement, ainsi que de promotion et de soutien à la mise en œuvre des principales conclusions des réunions statutaires de cette année.

— 5

Commission permanente
de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge

19 Avenue de la Paix
CH - 1202 Genève
Suisse

tél: +41 22 730 20 32
fax: +41 22 730 20 27

email: contact@standcom.ch
site: <http://www.standcom.ch>